



### Agenda

#### Lundi 13 mai

-10h : réunion de la section Morale et Sociologie (salle 7).

-10h30 : réunion de la section Philosophie (salle 8).

-12h30 : réunion de la section Économie politique, statistique et finances (salle 7).

-15h : **Maxime LEFEBVRE**, ancien ambassadeur, chargé de mission prospective auprès du directeur de l'Union européenne, « *La politique européenne de la France* ».

#### Lundi 20 mai

-10h : réunion de la section Histoire et Géographie (salle 8).

-11h : réunion de la commission mixte (salon Dupont-Sommer).

-13h30 : réunion de la section générale (salon Dupont-Sommer).

-15h : **Xavier DARCOS**, chancelier de l'Institut : « *L'action culturelle de la France dans le monde* ».

-17h : comité secret (*quorum obligatoire*).

#### Lundi 20 mai et mardi 21 mai :

colloque « Démocratie et liberté. Les peuples modernes à l'épreuve de leurs contradictions » (Institut de France et Fondation Simone et Cino Del Duca).

#### Lundi 27 mai

15h : lecture de la notice sur la vie et les travaux de **Jean MESNARD** par **Claudine TIERCELIN** (sous la Coupole, en habit ; sur invitation pour le public).



### In memoriam

Maître **Jacques Boré**, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, membre de l'Académie des sciences morales et politiques dans la section Législation, droit public et jurisprudence, est décédé le 20 avril dans sa 92<sup>e</sup> année.

Né le 23 novembre 1927 à Vierzon, il avait commencé sa carrière comme avocat à la cour d'appel de Bourges, avant de devenir, en 1954, premier secrétaire de la conférence du stage des avocats au

Conseil d'État et à la Cour de cassation. Il fut reçu, en 1961 dans le cercle restreint des avocats aux conseils et intégra en 1973 leur conseil de l'Ordre, dont il devint président en 1989. Il fonda, l'année suivante, l'Association européenne des barreaux de cours suprêmes, dont il assura, le premier, la présidence. Enseignant à l'École polytechnique du notariat de Paris et à l'Institut de formation des avocats aux conseils, il fut en outre chargé, de longues années durant, d'un cours à destination des stagiaires, conseillers et avocats généraux nouvellement nommés à la Cour de cassation. Outre de nombreux articles sur le droit communautaire, le droit de la cassation, la responsabilité civile et le droit commercial, il est l'auteur de deux importants *Traité de la cassation, en matière civile* (1979) et *en matière pénale* (1985). Plusieurs fois réédités et mis à jour en collaboration avec son fils, Maître Louis Boré, ils ont introduit ce sujet dans l'enseignement des facultés.

Élu en 1991 sur le fauteuil précédemment occupé par **Marc Ancel**, Jacques Boré participa aux travaux de l'Académie avec une très grande assiduité, aussi longtemps que sa santé le lui permit. Fait rare pour un avocat, il avait été honoré en 2007 d'un volume de *Mélanges*, sous le titre *La création du droit jurisprudentiel*, chez Dalloz.

L'Académie déplore la perte d'un autre grand juriste en la personne du Professeur **Pierre Gannagé**, ancien doyen de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'université Saint-Joseph de Beyrouth, décédé le 15 avril à 95 ans. Ce Libanais, membre du prestigieux Institut de droit international, avait consacré son œuvre à l'étude des droits confessionnels et communautaires au regard des systèmes juridiques laïcisés. Il avait refusé de quitter son pays même aux pires heures de la guerre civile et avait été désigné, en 1993, pour faire partie de son conseil constitutionnel. Il était depuis 2010 correspondant de la section Législation, droit public et jurisprudence.

### Séance du lundi 6 mai

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 15 avril, le président **Georges-Henri Soutou** a prié le secrétaire perpétuel **Jean-Robert Pitte** d'introduire en séance **Bernard Stirn**, élu le 18 mars dernier membre de la section Législation, droit public et jurisprudence sur le fauteuil de **Prosper Weil**. Il a ensuite rendu hommage à ses confrères **Jacques Boré** et **Pierre Gannagé**, disparus depuis la dernière séance.

Une place de correspondant était à pourvoir dans la section Histoire et Géographie après le décès de **Niki Goulandris** le 9 février dernier. **Jacques Perot**, conservateur général honoraire du patrimoine, ancien directeur du musée de l'Armée et du musée du château de Compiègne, a été élu.

L'ouvrage collectif dirigé par **Chantal Delsol** et Giulio De Ligio, *La démocratie dans l'adversité. Enquête internationale* (Paris, Cerf, 2019, 1038 p.), a été présenté à l'Académie par **Jean-Robert Pitte**.

Le président a alors cédé la parole à **Éric Danon**, directeur général des affaires de politique et de sécurité au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour une communication sur le thème « La politique internationale de la France dans le domaine du terrorisme » (résumé au verso).

À l'issue de sa communication, **Éric Danon** a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **Jean-David Levitte**, **Xavier Darcos**, **Haïm Korsia**, **Ghislaine Alajouanine**, **Marianne Bastid-Bruguère**, **Chantal Delsol**, **Gilbert Guillaume** et **Jean-Robert Pitte**.

## **Communication d'Éric Danon, « La politique internationale de la France dans le domaine du terrorisme »**

La menace djihadiste qui pèse sur la France depuis les attentats de 2015 revêt un caractère global qui l'oblige, pour y répondre, à déployer de manière coordonnée des actions à l'intérieur comme à l'extérieur de son territoire. Comprendre et évaluer les stratégies mises en place suppose toutefois, au préalable, de s'accorder sur la nature et les objectifs de cette « guerre » d'un type inédit, qui s'exerce à trois niveaux : contre l'idéologie de l'islam radical, contre les groupes armés qui en sont les vecteurs, enfin contre les terroristes actifs sur notre sol mais en contact avec les précédents. Il convient également de prendre conscience de la triple rupture qui s'est produite dans le terrorisme depuis les années 1990, dans ses causes et dans ses objectifs comme dans ses modes d'action. Passé de motivations politiques à une raison d'être religieuse, le terrorisme islamiste est devenu un phénomène systémique, totalement intégré à la mondialisation.

Pour venir à bout de ce défi, la France doit reconsidérer de manière pragmatique ses dispositifs antiterroristes. Éric Danon propose de porter les efforts dans trois directions, qui toutes comportent un volet extérieur. La première est la lutte contre la propagande salafiste, qui est indissociable d'un dialogue avec les pays d'origine des imams et d'une coopération avec les grands acteurs d'Internet. La deuxième est la poursuite des opérations contre les groupes terroristes, qui débordent d'ailleurs le seul cadre militaire, à l'instar de la coopération internationale pour assécher les circuits financiers du terrorisme. Même si les interventions sur le terrain peuvent légitimement susciter des interrogations sur leur efficacité et leurs bénéfices, elles demeurent, dans leur principe, incontournables. Enfin, la sécurité intérieure passe par une meilleure coordination des mesures antiterroristes, en France mais aussi entre partenaires européens. Sur tous ces points, Éric Danon insiste sur la nécessité des sociétés démocratiques occidentales de rester elles-mêmes, alors même que tout indique que la violence djihadiste est destinée à durer : pour la contrer, « peut-être, *in fine*, [...] ne devons-nous compter que sur le côté préférable de notre culture démocratique et ouverte. »

### **Dans la presse et sur les ondes**

- Le discours d'ouverture de **Thierry de Montbrial** pour le colloque des 40 ans de l'Ifri le 10 avril à la Sorbonne peut être visionné en ligne sur son site (<https://thierrydemontbrial.com>). On pourra y découvrir également plusieurs de ses interventions récentes : le 9 avril sur Radio Classique, au micro de Guillaume Durand, le 10 avril dans *L'Opinion* (questions de Jean-Dominique Merchet), le 12 avril avec Nicolas Beytout pour [www.lopinion.fr](http://www.lopinion.fr), le 13 avril sur France Inter dans l'émission « Le grand face à face » animée par Ali Baddou, le 14 avril dans l'émission de Vincent Hervouët sur LCI, « Tout un monde », et le 21 avril dans « Géopolitique » de Marie-France Chatin sur RFI. Outre des analyses de nature géopolitique, il a également été question dans ces entretiens du rôle des *think tanks*, dont l'Ifri, a offert, en France, le premier exemple. Un portrait a en outre été consacré à Thierry de Montbrial par Marc Semo dans *Le Monde* du 8 avril.

- Après la tribune de **Jean-Robert Pitte** (voir Lettre n° 715), d'autres académiciens se sont exprimés sur l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris : **Rémi Brague** dans *Le Point* (18 avril) et **Chantal Delsol** dans *Le Figaro* (« L'émotion poignante des Français est la démonstration du besoin d'identité », 20 avril). Interrogé le 16 avril par Richard Quest pour CNN International, **Jean-Claude Trichet** a également évoqué l'onde de choc provoquée par la catastrophe.

- « À 93 ans, **Yvon Gattaz** met toujours les gaz » : il a répondu aux questions de *Var Matin* (18 avril), en prévision d'une conférence donnée le 25 avril à Saint-Raphaël sur le thème « L'emploi des jeunes aujourd'hui et demain ». « La France, a-t-il affirmé, est un terrain extraordinaire de création d'entreprises. [...] C'est encore mieux qu'avant. Aujourd'hui, on peut créer des entreprises sans argent. »

### **Ouvrage et colloque sur la démocratie**

Sous la direction de **Chantal Delsol** et Giulio De Ligio, *La démocratie dans l'adversité* (Paris, Cerf, 2019, 1038 p.) expose les résultats d'une vaste enquête internationale sur l'état de la démocratie libérale dans le monde sous la plume de 65 contributeurs, parmi lesquels **Daniel Andler**, **Jean-François Mattei**, **Thierry de Montbrial** et **Georges-Henri Soutou**. Les réflexions contenues dans l'ouvrage seront prolongées les 20 et 21 mai par un colloque international à l'Institut de France et à la Fondation Del Duca, sur le thème « Démocratie et liberté. Les peuples modernes à l'épreuve de leurs contradictions ». Le programme et les inscriptions pour l'événement sont accessibles en ligne depuis le site de l'Académie (<https://academiesciencesmoraletespolitiques.fr/2019/04/29/colloque-international-democratie-et-liberte-20-et-21-mai-2019/>). À l'occasion de cette parution, Chantal Delsol a été sollicitée par différents médias. Le 25 avril, elle est intervenue dans l'émission « Les décrypteurs » sur la chaîne télévisée du *Figaro*, « Figarolive », pour un débat sur le sujet : « Populisme : combien de divisions ? » Le 27 avril, elle a répondu aux questions de François Clauss dans « C'est arrivé cette semaine » sur Europe 1 et le 2 mai à celles de Florian Delorme dans les « Matins » de France Culture.

### **À savoir**

- **Jean Cluzel** et son épouse Madeleine ont reçu le 29 avril la Médaille de reconnaissance du département de l'Allier. Jean Cluzel a placé son discours de remerciements sous le double signe de « l'engagement » et de « l'élan ». « Les départements, a-t-il plaidé, ont de l'avenir. Ils l'ont notamment dans les territoires éloignés des grandes métropoles. Ils l'ont également dans les nouveaux ensembles régionaux dont l'identité reste encore à construire. C'est dans les limites du département que chacun doit pouvoir trouver les services de proximité les plus utiles et l'expression de la nécessaire solidarité entre tous ses habitants. » *La semaine de l'Allier* du 2 mai a consacré un article à cette cérémonie.

- **Jacques de Larosière** a été reçu le 30 avril à Luxembourg par Klaus Regling, Président de l'ESM (Mécanisme de stabilité financière) pour y animer deux sessions, l'une sur les défis de l'Union bancaire et l'autre sur l'avenir de la zone euro. Il a également participé à un forum organisé par la Cour des comptes européenne sur le sujet : « La viabilité de la zone euro, 20 ans après sa création ». J. de Larosière a par ailleurs collaboré au dernier numéro d'*Instit Invest. Le magazine des investisseurs institutionnels* (avril 2019) sur le sujet des retraites (texte en ligne sur sa page d'académicien).